



## TRANSPORTS SCOLAIRES

---

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir faire les demandes de cartes de bus, veuillez télécharger à l'adresse suivante :

Pour la notice :

[http://www.moselle.fr/lestransports/Documents/transport\\_scolaire/notice.pdf](http://www.moselle.fr/lestransports/Documents/transport_scolaire/notice.pdf)

Pour le formulaire

[http://www.moselle.fr/lestransports/Documents/transport\\_scolaire/Demande\\_titre\\_transport.pdf](http://www.moselle.fr/lestransports/Documents/transport_scolaire/Demande_titre_transport.pdf)

Puis complétez un formulaire de nouvelle demande.

Nous faire parvenir **avant le 12 juillet 2017** le formulaire dûment complété soit par courrier à l'adresse suivante :

Lycée Charles Hermite  
Bureau des CPE  
6, chemin du Calvaire  
57260 Dieuze

Soit en le déposant au bureau des CPE.

Le coupon de la demande (qui fait office de carte provisoire), qui est en haut à droite du formulaire, sera validé par les CPE et redonné à l'élève à la rentrée, ne le découpez pas.

Ne renvoyez pas directement le formulaire de demande de titre de transport à la Région. Il ne sera pas traité et nous sera renvoyé pour validation, ce qui rallongera les délais d'obtention de la carte.

M. Bonart et M. Madert  
Conseillers principaux d'éducation